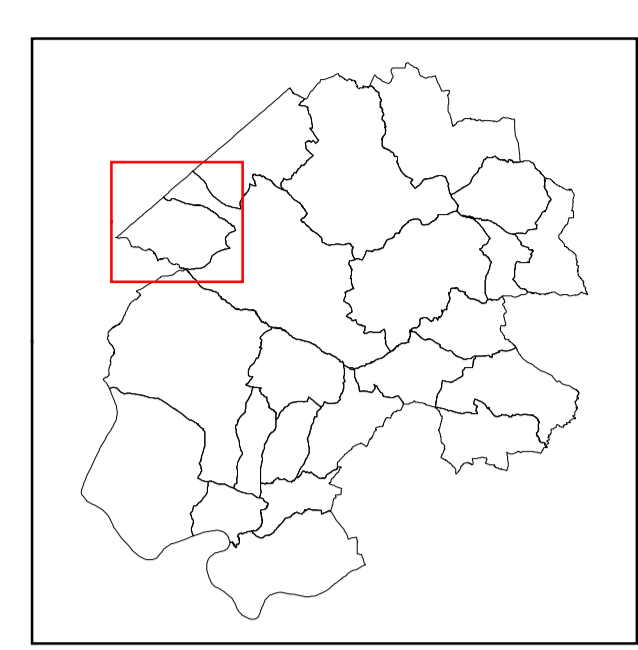




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.8 Zonage

Néac



Légende

UB	Bâti dur	Etang, lac
UE: UEb	Bâti léger	Cimetière
UX	Piscine	
2AU (2AU1; 2AU2)		
A		
Ap		
N		
Nhu		
Np		
Nx		

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation d'hébergements hôteliers et touristiques et de restaurants

Recul de 75 mètres autour des axes routiers classés à grande circulation

Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre

Espace Boisé Classé

Protection au titre de l'article L. 151-19

- Patrimoine bâti situé en secteur naturel ou agricole
- Patrimoine bâti situé en zone urbaine
- Petit patrimoine local
- Patrimoine paysager

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 20/02/2014 Arrêté le : 08/06/2017 Approuvé le : 01/03/2018 Modifié le :

PLAN N° 8 ECHELLE 1/5 000

Céline Lemaire
architecte dplg
Urbaniste d'ess

Phlém Charlot
Paysagiste dplg
Paysagiste dplg

Metropolis
METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 BEGLES

CODE
2 boulevard Jean Jacques Boss 105 Rue Leclerc
33 130 BORDEAUX

Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour 2017

